Canalisation bouchée, débordement des effluents

En cas de branchement engorgé, les effluents se bloquent dans les canalisations et entrainent reflux et mauvaises odeurs.

Dans ce cas, il est nécessaire de nous le signaler.



Les délégataires se déplacent pour résoudre le problème en fonction de son origine.

Partie publique du branchement engorgée : ils procèdent à un curage/ pompage de la canalisation pour enlever la graisse, les lingettes, les racines et radicelles, ou autres qui bouchent le branchement

Partie publique du branchement cassée: les délégataires doivent programmer sa réparation ou son remplacement au plus vite possible

Partie privée du branchement engorgée: soit ils interviennent avec l’accord du riverain et le facturent, soit ils le renvoient vers un plombier qualifié.

Infos pratiques

Les canalisations peuvent se boucher à cause des graisses, des lingettes, de racines ou radicelles par exemple.

Contact

Val Parisis Agglo

01 30 26 39 41

Du lundi au jeudi

8h30-12h30 / 13h30-17h45

Vendredi de 8h30-12h30

Liens utiles
Signaler une anomalie sur le réseau d'assainissement